

Monsieur,

Pour donner suite à votre demande de ce jour, nous vous adressons, ci-joint, un formulaire d'admission au foyer en qualité de résident.

Cette demande d'admission a été éditée par les cinq EMS du District de Sierre et sera gérée en commun. Ceci pour vous faciliter la tâche.

Il vous suffit de remplir une fois ce formulaire, d'indiquer le choix de votre/vos EMS dans l'ordre de votre préférence de 1 à 5. Au minimum, le choix d'un établissement est impératif.

Il n'est pas nécessaire de compléter la liste jusqu'au 5ème choix.

Veuillez adresser ce formulaire à l'établissement préféré (No 1), ce dernier sera le dépositaire de votre demande et se chargera, si nécessaire, d'en transmettre une copie aux autres EMS.

Si ce formulaire d'admission est commun à nos EMS, il n'en reste pas moins que chacun d'entre nous conserve ses propres particularités.

Nous vous donnons, ci-dessous, quelques indications spécifiques à notre EMS.

Nos prix de pension pour l'année 2019

Prix de pension par jour dans une chambre à :	1 LIT	2 LITS	3 LITS
Résident domicilié sur les communes indigènes (Lens – Icogne – Crans-Montana)	Fr. 126.--	Fr. 120.--	Fr. 115.-
Résident domicilié sur une autre commune valaisanne	Fr. 130.--	Fr. 129.--	Fr. 124.-
Résident d'autres cantons ou étrangers	Fr. 140.--	Fr. 134.--	Fr. 129.-
Participation aux coûts des soins conformément à la loi sur les soins de longue durée du canton du valais (selon annexe)			

Ces prix de pension comprennent : le logement, la pension, les boissons servies pendant les repas, dans la matinée et l'après-midi, le blanchissage du linge privé, ainsi que toutes les prestations directement liées à la pension.

D'autres prestations individuelles sont facturées, telles que : coiffeuse, pédicure, consommations à la cafétéria, transports avec accompagnement du résident, pressing, argent de poche, travaux de couture, ruban de noms tissés, repas visiteurs, téléphone, etc.

Prix de pension au tarif indigène (Lens-Icogne-Crans-Montana)

Pour bénéficier du tarif de pension indigène, il faut être établi dans une de ces communes depuis 5 ans minimum. Ceci est valable pour les personnes Suisses, comme étrangères.

Les personnes originaires de Lens, Icogne, Crans-Montana, et non domiciliées dans l'une de ces communes au moment du dépôt de leur demande d'admission, ne peuvent bénéficier du prix de pension indigène.

Cependant, après avoir déposé leurs papiers dans l'une de ces communes, elles pourront bénéficier du prix de pension indigène dès cinq ans révolus.

L'allocation pour impotent : Pour les résidents bénéficiaires de l'allocation pour impotent, celle-ci est facturée mensuellement, en plus de la pension.

Le téléphone en chambre : Chaque chambre est équipée d'un téléphone permettant de recevoir des appels. Sur demande, le résident a la possibilité d'avoir la sortie et l'entrée directe du téléphone. Nous facturons un forfait pour la location de la ligne Fr. 25.- par mois. Les communications sont incluses.

Votre médecin traitant : Vous avez le libre choix de votre médecin traitant, mais pour des raisons pratiques, nous vous demanderons de choisir un des cinq médecins qui viennent régulièrement au foyer, une fois par semaine, pour leurs consultations, soit :

Dresse Ariane KUNZ, Crans	Dr Alain METRAILLER, Chermignon
Dr Louis BONVIN, Crans	Dresse Dominique LE BRAS-RUSSO, Lens
Dr Patrick VOUILLOZ, Montana	

Caisse maladie : Les frais de soins de base dispensés par le personnel soignant du foyer sont couverts par l'assurance maladie de base. Une assurance complémentaire n'est pas nécessaire. Nous vous renseignerons volontiers à ce sujet.

Il en est de même pour les questions concernant :

Les prestations complémentaires

La redevance de réception des programmes radio et télévision (Billag)

L'assurance RC du résident

Au moment de votre admission, le contrat d'hébergement vous sera soumis pour signature ainsi que la documentation concernant la facturation.

Nous vous remercions de remplir ce document de manière la plus complète possible et vous pouvez nous le retourner à votre convenance.

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jean-Louis ZUFFEREY
Directeur

Cette lettre accompagne la demande d'admission et vous pouvez la conserver.

Annexes : - lettre du service de la santé publique
- brochure explicative du foyer